Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 182

Artikel: Une opinion suffragiste

Autor: Baudrillart

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258149

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOUZIEME ANNÉE. — N° 182. 7 MARS 1924

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	1/2 insert.	1/1 insert
La case,	Fr. 45.—	80.—
2 cases,	» 80.—	160.—
La case 1 insertion:		5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Une opinion suffragiste : Mgr. BAUDRILLART. — La quinzaine féministe : E. GD. — Genève entre deux sessions : R. O. STRACHEY. — Pour ou contre les 1588 ? : Réponses à notre enquête. — De ci, de là... — Notes et documents ; la grande bicoque : W. MENTHA. — Le travail des femmes au Japon : Miss TAKA KATO. — Carrières féminines, la femme photographe : A. M. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton :* Figures féminines et problèmes féminins dans la littérature suisse-allemande contemporaine (*suite et fin*) : Hélène STUCKY. — Notre bibliothèque : *Percibule ; Paul Geheeb et la libre communauté scolaire d'Odenwald.*

Une opinion suffragiste

... Je ne sais pas si le vote des femmes changera beaucoup les élections, mais nous aurons au moins le suffrage uniment universel, et la justice sera satisfaite. J'ai toujours été partisan du droit de suffrage pour les femmes, et je considère comme un reste de barbarie — je le dis chaque fois que j'en ai l'occasion — qu'on ne le leur ait pas encore accordé chez nous comme on l'a fait dans un certain nombre de nations.

... Les femmes sont des êtres humains, elles ont une intelligence égale à celle des hommes, bien que d'un autre genre; elles ont plus de sens pratique, un plus grand souci des choses de la famille.

Mgr BAUDRILLART.

La Quinzaine féministe

Angleterre. — Belgique. — Suisse

Une dépêche de Londres en date du 29 février a annoncé que la Chambre des Communes a voté en deuxième lecture, par 288 voix contre 72, le projet de loi de M. Adamson, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, reconnaissant le droit de vote aux élections tant municipales que législatives à toutes les femmes âgées de plus de 21 ans. Ce projet de loi, qui concerne l'Ecosse outre l'Angleterre, mais non pas l'Irlande du Nord, supprime du coup toutes les petites restrictions faites au vote des femmes par la loi de 1918, et place sur le même pied exactement électeurs masculins et féminins.

Et la facilité avec laquelle la Chambre a voté ce projet — qui, d'après la procédure anglaise, n'est cependant pas encore définitivement adopté — prouve avec une aveuglante clarté à quel point l'Idée a marché depuis 1918. Il y a exactement six ans presque jour pour jour qu'a été contresignée par le roi la fameuse loi sur la représentation populaire, qui, après trois quarts de siècle de lutte, instaurait enfin le suffrage féminin, mais seulement pour les femmes âgées de plus de 30 ans, pour ne pas jeter dans la balance une trop forte somme d'inconnu, et avec des restrictions même pour celles-ci dont se sont beaucoup plaintes force femmes très capables, très bonnes citoyennes, mais qui, de par leurs fonctions (directrices de cliniques, d'hôpitaux, d'asiles, de homes, de collèges, professeurs, etc., etc.), ne résidant pas « dans leurs meubles », ainsi que l'exigeait la loi, ont été jusqu'à maintenant privées de leur droit de vote. Et après six ans seulement de cette expérience, alors qu'il en a fallu plus de soixante pour se décider à la tenter... on trouve la chose si simple, si naturelle, on considère qu'elle est si bien dans la ligne courante des événements qu'un des premiers actes du nouveau Parlement est d'abroger toute différence électorale entre les deux sexes. Où sont donc ceux qui prétendent que les expériences faites sur le compte du suffrage féminin ont été détestables? et quel beau démenti à leur opposer immédiatement!

Le nouveau Parlement anglais, il est vrai, non seulement a été élu par des femmes, ce qui évidemment modifie fortement l'opinion d'un député sur la valeur électorale de celles-ci mais encore a eu l'occasion fréquente, durant les premiers mois de son existence, d'apprécier les capacités de femmes députées. Grâce aux journaux féministes anglais, qui ont eu l'excellente idée d'inaugurer une nouvelle rubrique *Nos femmes députées*, nous pouvons, nous aussi, suivre semaine après semaine l'activité des femmes parlementaires, et à la fois constater sur quels sujets se porte spécialement leur intérêt et enregistrer qu'elles savent fort bien faire entendre leur voix quand ces sujets viennent en discussion. C'est ainsi que Lady Astor et Mrs. Wintringham ont énergiquement soutenu un projet sur l'option locale dans le Pays de Galles, l'une avec toute sa conviction d'antialcooliste, l'autre avec le poids d'expériences faites dans des villages de campagne; que Lady Astor est intervenue dans la question toujours pendante de la prostitution réglementée à Hong-Kong; que Mrs. Wintringham a interpellé le gouvernement sur la nécessité d'une législation donnant à la mère les mêmes droits qu'au père sur ses enfants, a réclamé l'augmentation du nombre des agentes de police à Londres, et a prononcé sur la question des pensions aux veuves civiles un discours que la presse a qualifié du meilleur qui ait été entendu ce jour-là... Parmi les nouvelles venues, il faut citer l'intervention de la duchesse d'Atholl en faveur des femmes employées dans les ministères, et surtout le discours prononcé du banc des ministres par Miss Bondfield, répondant à une interpellation sur l'efficacité de la loi d'assurance, et qui a été accueilli par les applaudissements de toute la Chambre. Le *Times* lui-même constata que, pour la première femme qui prend la parole au nom du gouvernement, c'est un excellent début.

* * *

Nos lecteurs n'ont pas oublié la courageuse intervention de Mlle Vromant, conseillère municipale à Bruxelles, en faveur de l'interdiction de représentation du film de *La Garçonne*. Malheureusement, ses efforts n'ont pas été couronnés de succès, et après une très longue discussion, sa motion a été rejetée